



branche öffentliche verwaltung
branche administration publique
ramo amministrazione pubblica

Cours interentreprises 4 : répertoire 13

Exemple du modèle comptable harmonisé

- **M. Emmanuel Bérard -**
- Commune d'Ardon
- Secrétaire Communal
- CFC d'employé de commerce
- Brevet Fédéral d'Agent fiduciaire (Uni Lausanne)
- Formation dans le domaine de la fiduciaire
- Parcours dans le secteur «privé» (PWC, OFISA, PROVINS)
- Depuis 2017 dans le secteur public auprès de la Commune de Collombey-Muraz, puis Ardon depuis 2025
- Expert aux examens de CFC

Déroulement de la journée

- Horaires : 8h15 – 12 h
13h15 – 17 h
- Pauses : 10h00 -10h30
14h45 – 15h15
- À la fin du cours, à remplir le formulaire d'évaluation
- Temps pour la correction des TP
- À la fin, également du temps pour compléter le DFP





Programme de la journée

1. Le modèle comptable des collectivités publiques
 - Plan comptable
 - MCH1 et MCH2
 - Indices...
2. Comptes annuels et budgets
3. Redevances et taxes
4. Principe de la couverture des coûts

Déroulement (1)

Accueil, objectifs évaluateurs et déroulement :

- Intervention : modèle de bilan privé
- Travail individuel sur la structure du modèle comptable harmonisé
- Intervention : modèle comptable harmonisé MCH2
- Traitement des travaux préparatoires



Déroulement (2)

- Différences entre MCH et MCH2
- Intervention : que montrent les indices ?
- Discussion en classe en se basant sur un article de journal
- Intervention : explication des indices
- Objectif évaluateur en entreprise dans le domaine de la comptabilité
- Vérification des objectifs



Objectifs

1.1.6.1.1 Exemple du modèle comptable harmonisé

J'explique, à l'aide d'un exemple concret, les principes du modèle comptable harmonisé



Structure de la comptabilité privée

Bilan

Actifs	Passifs
Actifs circulants	Capital étranger
Actifs immobilisés	Capital propre

Compte de résultat

Charges	Revenus
Matériel	Ventes
Personnel	Intérêts
Amortissements	etc.
etc.	

Classification du bilan

Actifs

Positions du patrimoine

Comment a été investi
le capital ?



Passifs

Engagements

D'où vient le capital ?

Le bilan représente une photographie instantanée du rapport entre fortune et dettes.



Le compte de résultat



Le compte de résultat représente l'activité commerciale sur une certaine période.



Charges

Revenus

Bénéfice

Perte



Travail à effectuer en groupe

Représentez en schéma le modèle de bilan public selon le MCH2.

Vous disposez de 30 minutes.

Veillez vous référer à la liste des termes que vous avez à disposition

Chaque équipe présente sa version à l'ensemble de la classe



Modèle comptable harmonisé

- Bilan

1. Actif

10. Patrimoine financier

100 Disponibilités et placements à ct

101 Créances

102 Placements financiers à ct

104 Actifs de régularisation

105 Placements financiers à lt

14 Patrimoine administratif

140 Immobilisations corporelles

142 Immobilisations incorporelles

144 Prêts

2. Passif

20 Capitaux de tiers

200 Engagements courants

201 Engagements financiers à c.t.

204 Passifs de régularisation

206 Engagements financiers à l.t.

29 Capital propre

291 Fonds de réserve

299 Excédent/découvert du bilan



Modèle comptable harmonisé

- Compte administratif ou compte de résultat

3. Charges

30. Charges de personnel

31. Charges de biens et services

310. Charges de matières et march.

33. Amortissements du PA

34. Charges financières

340 Charges d'intérêt

35. Attribution aux financements sp.

36. Charges de transferts

37. Subventions redistribuées

39. Imputations internes

398 Transferts

4. Revenus

40. Revenus fiscaux

400 Revenus fiscaux

401 Impôts directs, personnes morales

402 Autres impôts directs

41. Patentes et concessions

42. Taxes

420 Taxes de compensation

421 Emoluments pour actes administratifs

43. Revenus divers

44. Revenus financiers

45. Prélèvements sur fonds et financements sp.

46. Revenus de transferts

47. Subventions à redistribuer

48. Revenus extraordinaires

49. Imputations internes

498 Transferts



Modèle comptable harmonisé

- Compte d'investissements

5. Dépenses

50. Immobilisations corporelles

500 Terrains

501 Routes

502 Aménagement des cours d'eau

504 Bâtiments

51. Investissements pour tiers

52. Investissements incorporels

54. Prêts

55. Participations

56. Propres subventions d'invest.

57. Subventions d'invest.redistrib.

58. Dépenses d'invest.extraord.

59. Report au bilan

6. Recettes

60. Transfert d'immob.corporelles dans le PF

600 Transfert de Terrains

601 Transfert de Routes

602 Transfert d'aménagement des cours d'eau

604 Transfert de Bâtiments

61. Remboursements

62. Ventes d'immob. incorporels

64. Remboursements de prêts

65. Transferts de Participations

66. Remboursement de Propres subventions d'invest.

68. Recettes d'invest.extraord.

69. Report au bilan

Structure du modèle de bilan public

Compte administratif

Compte de résultat



Compte des investissements



Bilan





Compte de résultat

- La totalité des charges et des revenus ayant un **caractère de consommation** y est comptabilisée, ainsi que les coûts résultant des investissements (amortissements, intérêts, coûts d'entretien)



Compte des investissements

- Les dépenses produisent des valeurs patrimoniales destinées à **un usage public de plusieurs années.**
- Les dépenses d'investissement entraînent la création d'un **patrimoine administratif.**
- Les investissements sont toutes les dépenses dédiées à l'acquisition, l'établissement ainsi qu'à l'amélioration de valeurs patrimoniales durables.



Compte de résultat

Charges	Revenus
30 Charges de personnel	40 Impôts
300 Autorités, commission,...	400 Impôts sur le revenu et la fortune
301 Rétribution du personnel administratif et d'exploitation	401 Impôt sur le bénéfice et le capital
.....
31 Biens et services	41 Régales
310 Matériel de bureau et scolaire	42 Revenus des biens
.....	420 Banques



Compte des investissements

Dépenses	Recettes
50 Biens matériels	60 Transferts de biens matériels
500 Biens fonciers	600 Biens fonciers
501 Ouvrages de génie civil	601 Ouvrages de génie civil
.....
52 Prêts	
521 Cantons	
.....	



Bilan

Actifs	Passifs
10 Patrimoine financier	20 Capitaux de tiers
100 Disponibilités	200 Engagements courants
.....
101 Créances	201 Engagement financiers à court terme
.....

Bilan (les actifs)

Actifs financiers

Ce sont les valeurs patrimoniales qui peuvent être cédées sans contrevenir à l'exécution des tâches de droit public.

Patrimoine administratif

Ce sont les valeurs patrimoniales servant directement à l'exécution des tâches publiques, en particulier les investissements et les subventions aux investissements.



Bilan (les passifs)

Capitaux de tiers

Ce sont des engagements de l'entité résultant d'événement passés, susceptibles de donner lieu à l'avenir à une sortie de fonds

Capitaux propres

Il s'agit du solde pour balance du bilan et/ou la fortune de la société ou de l'administration publique.



Classification du compte

- **Classification fonctionnelle**

→ **Classification selon les tâches d'une administration publique**

- **Exemple**

0 Administration publique

1 Sécurité publique

2 Formation

etc.



Classification du compte

- **Classification par les natures**

→ **Classification selon la nature des coûts**

- **Exemple**

30 Charges de personnel

31 Charges d biens et services

33 Amortissements

34 etc.



Classification du compte

Classification fonctionnelle (3 ou 4 chiffres)/par nature (4 chiffres)

Classification fonctionnelle (tâches) (3 ou 4 chiffres)

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|---|
| • Service administratif | Administration générale | 0 |
| • Groupe de service | Service généraux | 2 |
| • | | 1 |
| • Service | Finances et impôts | 0 |

Classification par nature (4 chiffres)

- | | | |
|---------------------|--------------------|---|
| • Classe de comptes | Charges | 3 |
| • Groupe de comptes | Biens et services | 1 |
| • Compte individuel | Matériel de bureau | 0 |
| • | Documents imprimés | 0 |

Numéro de compte : 0210.3100

Décomposition d'un compte MCH2

Tâches				Natures		
0	02	0210	/	3	31	3100
=	=	=		=	=	=
Administration générale	Services généraux	Adm. des finances		Charges	Biens et services	Matériel de bureau, imprimés

Le compte 0210.3100.00 est donc affecté aux achats de matériel de bureau du secteur Administration des finances

Classification du compte

- Selon les tâches

0	Administration générale
1	Ordre et sécurité publique, défense
2	Formation
3	Culture, sport et loisirs, églises
4	Santé
5	Prévoyance
6	Trafic
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire
8	Economie publique
9	Finances et impôts

- Selon les natures

MCH1		MCH2	
30	Charges de personnel	30	Charges de personnel
31	Biens, services et marchandises	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
32	Intérêts passifs (plus utilisé)	32	Charges d'armement (Confédération)
33	Amortissements	33	Amortissements du patrimoine administratif
34	Parts à des contributions sans affectations	34	Charges financières
35	Dédommagements à des collectivités publiques	35	Attributions aux fonds et financements spéciaux
36	Subventions accordées	36	Charges de transfert
37	Subventions redistribuées	37	Subventions (à redistribuer)
38	Attributions aux financements spéciaux	38	Charges extraordinaires (nouveau)
39	Imputations internes	39	Imputations internes



Classification du compte

Classification institutionnelle

- Classification selon les départements ou les directions
- Seulement pour les cantons et les grandes villes

Plan comptable MCH2

https://www.srs-csppc.ch/sites/default/files/pages/plan-comptable-3-pos-a3-vertical-version-12-2024_1.pdf



Voir exemple de votre commune et selon [le plan comptable à 3 niveaux de la conférence des directrices et directeurs cantonaux](#)



Travail plénier

Classement des exemples fournis dans la structure MCH2 :

- Exercice imputation comptable (20 minutes)

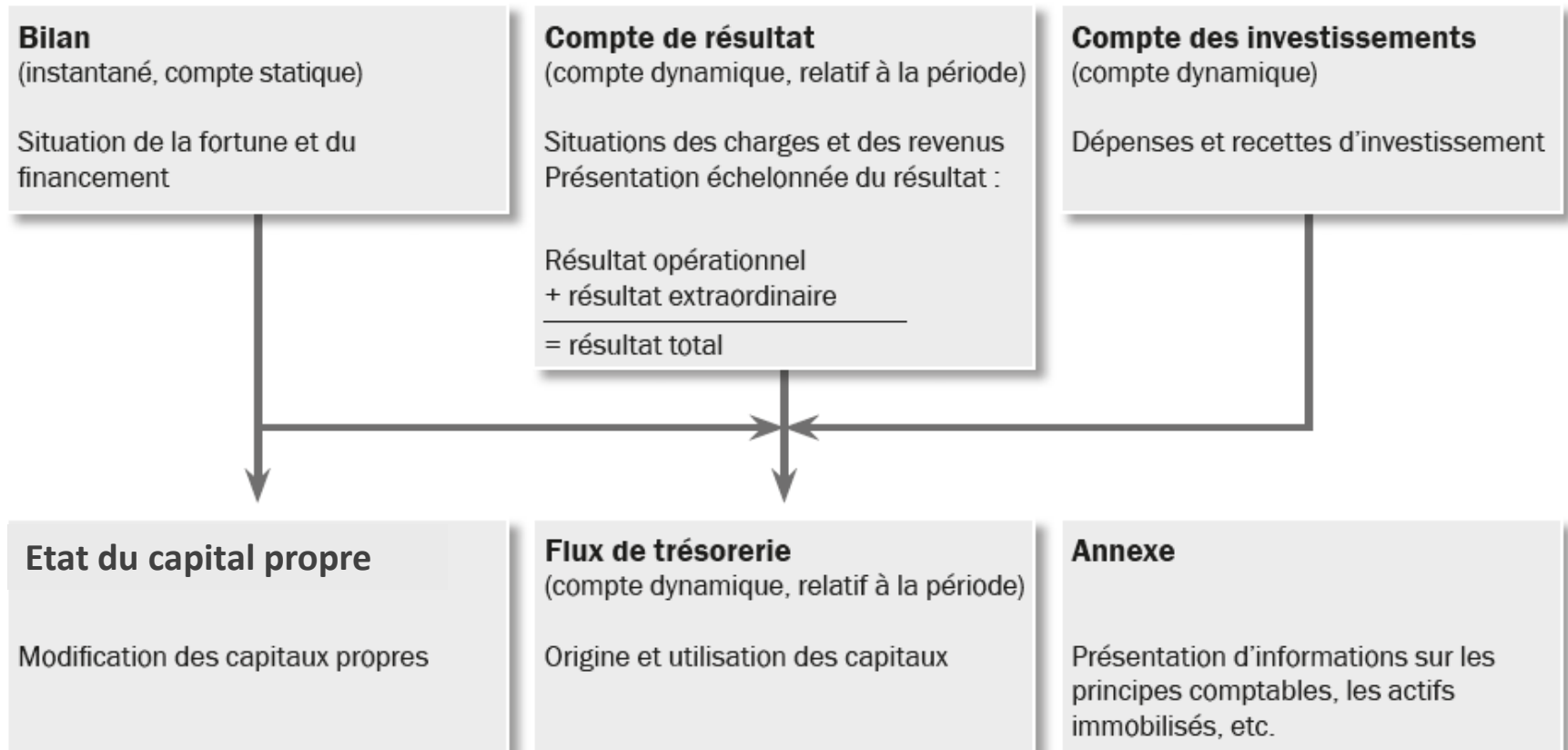


Travail préparatoire - corrections

- Dépenses et recettes de votre administration et le processus de comptabilisation

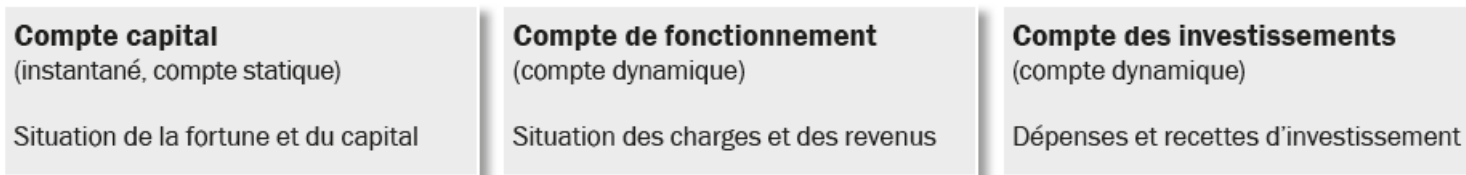
Structure MCH2

Aperçu du nouveau modèle comptable MCH2

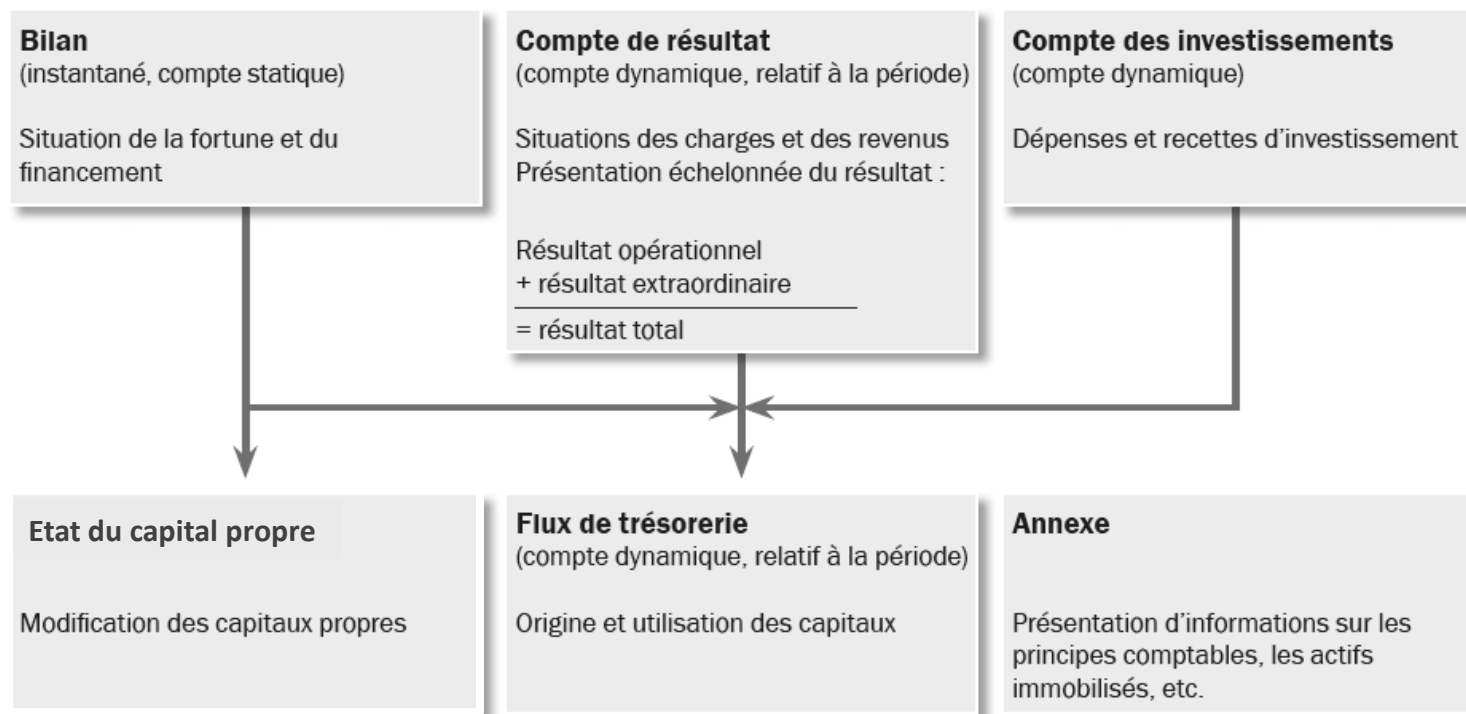




Aperçu du modèle comptable harmonisé MCH existant



Aperçu du nouveau modèle comptable MCH2





Compte de résultat à 3 niveaux

- + 30 Charges de personnel
- + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
- + 33 Amortissements du patrimoine administratif
- + 35 Attributions aux fonds / financements spéciaux
- + 36 Charges de transfert
- + 37 Subventions à redistribuer

- 40 Revenus fiscaux
- 41 Patentes et concessions
- 42 Taxes
- 43 Revenus divers
- 45 Prélèvements sur les fonds / financements spéciaux
- 46 Revenus de transfert
- 47 Subventions à redistribuer

Résultat d'exploitation

- + 34 Charges financières
- 44 Revenus financiers

= Résultat provenant de financements

Résultat opérationnel

- + 38 Charges extraordinaires
- 48 Revenus extraordinaires

Résultat extraordinaire

Résultat total



Tableau de flux de trésorerie

Année	20XX
Résultat total du compte de résultats (excédent de charges)	-47'557'072
+ Amortissements du patrimoine administratif et des subventions d'investissement (planifiées, non planifiées, supplémentaires)	84'096'417
+ Réévaluations des emprunts et participations PA	61'116'606
– Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	-12'605'625
– Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-4'153'181
– Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	33'277'618
+ Pertes / – bénéfices sur la vente du PF ou pertes / bénéfices de change	-11'687'000
+ Augmentation / – diminution des engagements courants (CC, créanciers)	-6'577'447
+ Augmentation / – diminution des provisions	44'408'271
+ Augmentation / – diminution des passifs de régularisation	2'978'474
+ Attributions / – prélèvements d'engagements pour les financements spéciaux, fonds, préfinancements et divers comptes de réserve du capital propre	12'372'873
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	155'669'934



+ Remboursements de prêts et de participations	7'742'438
+ Subventions acquises	62'205'302
+ Subventions à redistribuer	6'266'206
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	76'213'946
– Immobilisations corporelles	-138'985'031
– Prêts et participations	-1'689'950
– Propres subventions d'investissement	-10'547'608
– Subventions d'investissement redistribuées	-6'266'206
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-157'488'795
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]	-81'274'849
– Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à court terme)	40'697
– Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à long terme)	-17'397
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	23'300
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-81'251'549



+ Augmentation / – diminution des engagements financiers à long terme	-21'005'101
+ Augmentation / – diminution des engagements financiers à court terme	-76'160'342
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-97'165'443
Variation des liquidités et placements à court terme [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	-22'747'058

Annexe aux comptes

- L'annexe aux comptes annuels présente :
 - les règles régissant la présentation des comptes, ainsi que les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations par rapport aux normes présentées ici ;
 - les principes régissant la présentation des comptes, y compris les principaux principes relatifs à l'établissement du bilan et à l'évaluation (en particulier les méthodes et les taux d'amortissement) ;
 - l'état du capital propre (cf. Recommandation 15) ;
 - le tableau des provisions ;
 - le tableau des participations et des garanties ;
 - le tableau des immobilisations ;
 - les indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état des finances, du patrimoine et du résultat, ainsi que les risques financiers (contrats de leasing, liste des crédits d'engagement, etc.).

Différences entre MCH1 et MCH2

Nouveau plan comptable plus détaillé

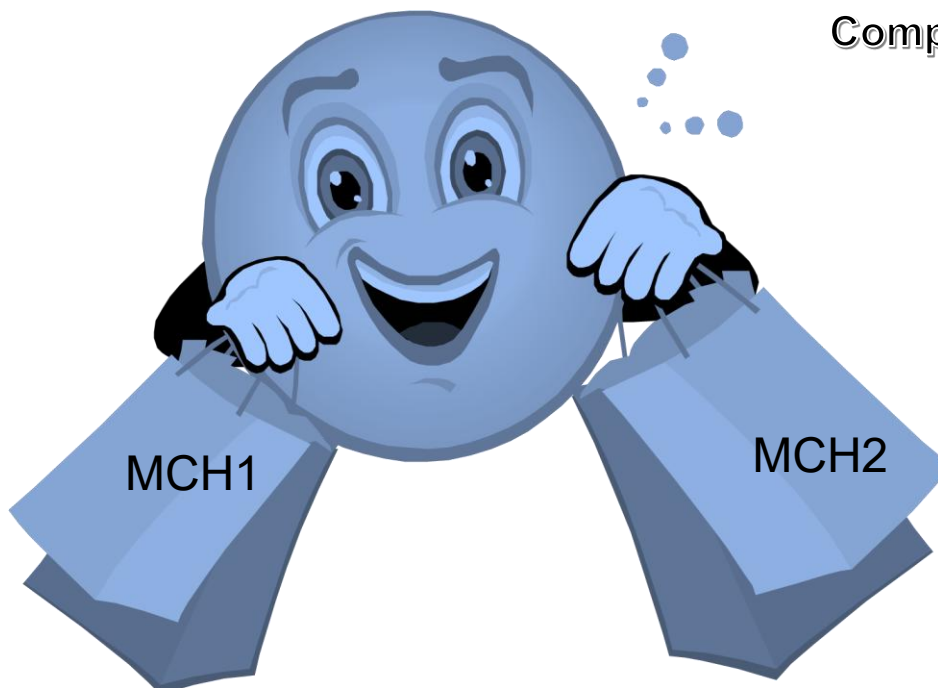
Compte de résultat échelonné à 3 niveaux

Tableau de flux de trésorerie

Annexe aux comptes annuels détaillé

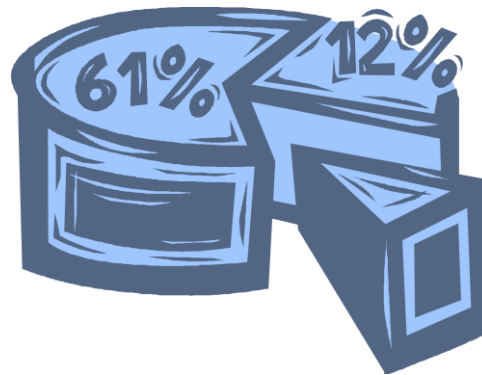
Amortissements sur durée vie économique

Possibilité de constituer une réserve de politique budgétaire





Les indices ?



Exemples d'indices

- Pour communiquer les résultats des comptes annuels, les indicateurs permettent une comparaison et un suivi de ceux-ci sur plusieurs années.
 - Taux d'endettement net
 - Degré d'autofinancement
 - Part des charges d'intérêts
 - Dette brute par rapport aux revenus
 - Proportion des investissements
 - Part du service de la dette
 - Dette nette 1 par habitant
 - Taux d'autofinancement

1. Taux d'endettement net (1)

- L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette
- Calcul :

$$\frac{\text{Dette nette} \times 100}{\text{Revenus fiscaux}}$$

$$\text{Dette nette} = \text{Capitaux de tiers} - \text{Patrimoine financier}$$

- Unité : en %



1. Taux d'endettement net (2)

- Valeurs indicatives :

< 100% = bon

100% – 150% = suffisant

> 150% = mauvais

2. Degré d'autofinancement (1)

Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure de nouveaux investissements peuvent être financés par ses propres moyens.

Autofinancement

+	amortissements sur patrimoine administratif
+	amortissements complémentaires sur patrimoine administratif
+	amortissements sur découvert du bilan
+	excédent de revenus du compte de fonctionnement
-	excédent de charges du compte de fonctionnement
+	versements sur financements spéciaux
-	prélèvements sur financements spéciaux
=	total autofinancement

Investissements nets

+	dépenses d'investissement capitalisées
-	recettes d'investissement inscrites au passif
=	total investissements nets



2. Degré d'autofinancement (2)

- Calcul :

Degré d'autofinancement :
$$\frac{\text{autofinancement} \times 100}{\text{investissements nets}}$$

- Unité : en %



2. Degré d'autofinancement (3)

Une comparaison de cet indice effectuée sur plusieurs années permet de constater si un investissement peut être assumé financièrement.

Un degré d'autofinancement de plus de 100% autorise le remboursement des dettes (désendettement). Un degré d'autofinancement inférieur à 100% entraîne de nouvelles dettes et l'endettement augmente.

3. Part des charges d'intérêts (1)

- Cet indice fait apparaître quelle part des «revenus disponibles» est affectée aux charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.
- Calcul :

Charge d'intérêts nets X 100

Revenus courants

Charge d'intérêts nets = Charges d'intérêts – Revenus des intérêts

- Unité : en %



3. Part des charges d'intérêt (2)

La part de la charge des intérêts indique le montant des charges d'intérêt par rapport au revenu total.

De 0 à 4 % → charge d'intérêt faible = bon

De 4 à 9 % → charge d'intérêt moyen = suffisant

> 9% → charge d'intérêt élevé = mauvais



3. Part de la charge financière (3)

Une part de la charge financière élevée peut fournir des informations sur deux situations de départ différentes :

- un endettement élevé et/ou
- un besoin important d'amortissements

Une quotité de la charge financière jusqu'à 9% est acceptable



4. Dette brute par rapport aux revenus (1)

- Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
- Calcul :

Dette brute X 100

Revenus courants

Dette brute= Engagements courants + Engagements financiers à ct + Engagements financiers à lt

- Unité : en %



4. Dette brute par rapport aux revenus (2)

- Valeurs indicatives :
 - < 50% = très bon
 - 50% – 100% = bon
 - 100% – 150% = moyen
 - 150% – 200% = mauvais
 - > 200% = critique

5. Proportion des investissements (1)

- Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.
- Calcul :

Investissements bruts X 100

Dépenses totales

Dépenses totales = Dépenses courantes +
Investissements bruts

- Unité : en %



5. Proportion des investissements (4)

- Valeurs indicatives :

< 10% = effort d'investissement faible

10% – 20% = effort d'investissement moyen

20% – 30% = effort d'investissement élevé

> 40% = effort d'investissement très élevé

6. Part du service de la dette (1)

- Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte..
- Calcul :

Service de la dette X 100

Revenus courants

Service de la dette = Charges d'intérêts + amortissements du PA

Revenus courants = Revenus fiscaux + patentes+ taxes +
prélèvement sur fonds et financements spéciaux

- Unité : en %



6. Part du service de la dette (2)

- Valeurs indicatives :
< 5% = charge faible
5% – 15% = charge acceptable
> 15% = charge forte



7. Dette nette par habitant (1)

- L'endettement net par habitant est une donnée souvent utilisée pour apprécier le niveau d'endettement d'une commune.
- Calcul :

Dette nette 1

Population résidente

Dette nette 1 = Capitaux de tiers – patrimoine financier

- Unité : Francs par habitant



7. Dette nette par habitant (1)

- Valeurs indicatives :

0 – 1'000 CHF = endettement faible

1'001 – 2'500 CHF = endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF = endettement important

> 5'000 CHF = endettement très important



7. Dette nette par habitant (Endettement net/fortune nette) (3)

Total capital étranger du compte capital

Total fortune nette du compte capital

Nombre d'habitant-e-s au 31 décembre 20xx

Endettement net/fortune nette

$$\frac{\text{capital étranger} - \text{patrimoine financier}}{\text{nombre d'habitant-e-s}}$$



8. Taux d'autofinancement (1)

- Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.
- Calcul :

Autofinancement X 100

Revenus courants

Autofinancement : Résultat de l'exercice + amortissements
+ attributions aux fonds et financements spéciaux – prélèvements
aux fonds et financements spéciaux

- Unité : en %



8. Taux d'autofinancement (2)

De 0 à 10 % → part d'autofinancement faible = mauvais

De 10 à 20 % → part d'autofinancement = moyen

Plus de 20 % → part d'autofinancement élevée à très élevée = bon



Exemples de calculs d'indicateurs

- Calculez les indicateurs suivants pour le budget 2024 de la commune XXX:
 1. Taux d'endettement net (I1)
 2. Degré d'autofinancement (I2)
 3. Dette nette 1 par habitant (I7)
 4. Taux d'autofinancement (I8)



Exemples de calculs d'indicateurs

- Taux d'endettement net
- Calcul :

		2022	2023	2024
Dette nette I	CHF	17 382 025.73	18 728 925.73	19 859 125.73
Revenus fiscaux	40 CHF	28 981 793.01	26 589 000.00	28 040 000.00
investissements nets	CHF	6 402 137.35	4 363 000.00	4 186 500.00
		59.98%	70.44%	70.82%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais



Exemples de calculs d'indicateurs

- Degré d'autofinancement
- Calcul :

		2022	2023	2024
Autofinancement	CHF	8 908 217.46	2 975 100.00	3 046 300.00
Revenus fiscaux	40 CHF	28 981 793.01	26 589 000.00	28 040 000.00
investissements nets	CHF	6 402 137.35	4 363 000.00	4 186 500.00
		139.14%	68.19%	72.76%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 – 80%	récession



Exemples de calculs d'indicateurs

- Endettement/fortune par habitant
- Calcul :

	2022	2023	2024
Population résidante permanente	9 676	9 739	9 850
Dette nette I	CHF 17 382 025.73	18 728 925.73	19 859 125.73
	1 796	1 923	2 016

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important



Exemples de calculs d'indicateurs

- Taux d'autofinancement
- Calcul :

		2022	2023	2024
Autofinancement	CHF	8 908 217.46	2 975 100.00	3 046 300.00
Revenus courants	CHF	42 748 458.83	40 348 000.00	42 231 900.00
		20.84%	7.37%	7.21%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais



Travail individuel avec échange

Lisez l'article « Assurer la viabilité des finances »

Temps imparti : 10 minutes

Discutez avec votre voisin-e des questions suivantes :

- En tant qu'électeur/électrice, êtes-vous satisfait-e de ce résultat ?
- Dans cet article, des indices sont nommés – lesquels ?
- Que montrent ces indices ?

Temps imparti : 5 minutes



Qu'est-ce que cela signifie ?

« ... Pour 20xx, l'endettement brut s'élève à CHF 64.1 millions ; cependant, le refinancement d'emprunts à des taux plus bas a permis à la Commune de baisser son taux moyen de la dette de 2.97% en 20xx à 2.32% en 20xx. Avec un degré d'autofinancement de 88%, la grande majorité des dépenses d'investissements a été couverte et une réserve de liquidités a permis de combler les besoins supplémentaires afin d'éviter le recours à de nouveaux emprunts.... »



Qu'est-ce que cela signifie ?

Quelles informations peuvent être tirées de l'article par rapport à l'endettement **brut** par habitant-e ?

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**La Ville de Sion très satisfaite des comptes 2022 et de son bilan à mi-législature**

L'exercice 2022 de la Ville de Sion boucle sur un bénéfice de 299'506 francs. Ce très bon résultat s'explique par une augmentation des revenus fiscaux et une bonne maîtrise des charges d'exploitation. Il a permis de constituer quelques réserves pour ces prochaines années. Enfin, à mi-législature, les objectifs sont en cours de réalisation dans les 12 champs d'action prioritaires du conseil municipal.

Les comptes 2022 de la Ville de Sion enregistrent un excédent de revenus de 299'506 francs, soit 3,64 millions de plus que ce qui avait été budgété. Le total des charges s'élève à 234,96 millions et les revenus à 235,26 millions. Six millions et demi de francs ont pu être affectés à la nouvelle réserve de politique budgétaire. « Le résultat des comptes 2022 est nettement meilleur que celui prévu au budget. Etabli à l'été 2022, celui-ci tenait compte des grandes incertitudes liées à la crise sanitaire et à son impact sur l'activité économique. Avec le recul, force est de constater que les recettes fiscales ont été peu impactées par la pandémie. Par contre, nous constatons très clairement l'impact de la réforme fiscale en faveur des entreprises (RFFA-VS) sur les dernières taxations. Soulignons également que les investissements bruts, qui s'élèvent à plus de 42 millions, ont pu être totalement financés par le ménage courant », se réjouit Philippe Varone, président de Sion. Ces comptes 2022 seront soumis au conseil général le 20 juin prochain.

Recettes fiscales plus importantes que budgétées

Les recettes fiscales s'élèvent à 124,90 millions, supérieures de 8,53 millions par rapport au budget. La bonne surprise de l'exercice 2022 provient principalement des impôts spéciaux (successions et donations, droit de timbre sur les mutations d'immeubles et gains immobiliers) qui comptabilisent des recettes supérieures au budget de 3,35 millions. Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques sont supérieurs au budget de 2,70 millions. Enfin, les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ont augmenté de 2,50 millions de francs par rapport au budget.

Bon résultat sur l'énergie

Au fil du temps, la Ville de Sion a acquis des participations dans certains aménagements hydroélectriques de la région. En 2022, l'activité d'achat-vente d'énergies de partenaires a généré un bénéfice de 7,40 millions. Ce bénéfice correspond à ce qui était prévu au budget. Par ailleurs, la vente des actions détenues dans la société Greenwatt SA a permis de dégager un bénéfice comptable de 2,77 millions.

Haut niveau d'investissement maintenu

Le total des dépenses d'investissements se monte à 42,78 millions de francs, celui des recettes d'investissements à 13,25 millions. Parmi les investissements réalisés en 2022, nous pouvons citer :

- la fin des travaux d'agrandissement du centre scolaire de Champsec ;
- la première étape de la construction du Pôle musique au Nord de la Ville ;
- la poursuite de la réfection de la piscine de plein air de la Blancherie ;
- la réfection de la toiture de la patinoire de l'Ancien stand ;



Pause

- Correction des TP
- Pause de midi



Objectifs

1.1.6.2.1-2 Processus d'approbation Budget

Je décris le déroulement complet de la procédure d'approbation du budget et indique les principes légaux.

1.1.6.2.1 Etablissement du budget - bases légales

- Loi sur les communes (LCo)

Art. 74 – Principe de la gestion financière

1 Les finances de la commune doivent être gérées conformément aux principes de la légalité, de l'emploi économique et judicieux des fonds, **de l'équilibre budgétaire à terme** et du paiement par l'utilisateur.

- Ordonnance sur la gestion financière des communes(OGFCo)

2.3 Budget et équilibre budgétaire

Art. 34 à 40

Définition et structure

Etablissement et adoption

Contenu minimum

Exception

Données comparatives

Défaut d'approbation du budget

Intervention du Conseil d'Etat

1.1.6.2.1 Etablissement du budget - les phases

- Voici le déroulement d'approbation dans le cadre communal
 1. Etablissement du budget provisoire (par les services compétents)
 2. Définition des objectifs financiers et économiques
 3. Projet de budget
 4. Validation du budget par le pouvoir exécutif
 5. Contrôle et rapport de la COGEST
 6. Approbation et validation du budget et du coefficient d'impôt par l'autorité compétente



1.1.6.2.1 Etablissement du budget – Organes et compétences : Qui établit ?

- **Conseil municipal**
- **LCo**

Art. 35 Compétences (du Conseil municipal)

Les attributions de celui-ci

d) l'élaboration du budget, la gestion financière et l'établissement des comptes



1.1.6.2.1 Etablissement du budget

- Organes et compétences : Qui contrôle ?

- **Commission de gestion**
- **LCo**

Art. 30 Commission de gestion

Les attributions de celle-ci

- Le conseil général élit, au début de chaque période administrative, une commission qui examine le budget, les comptes et la gestion du conseil municipal. Celle-ci contrôle notamment:
- *a)* l'utilisation conforme des crédits budgétaires;
- *b)* les demandes de crédits supplémentaires.
- 2 Cette commission fait rapport au conseil général, lors des assemblées sur le budget et les comptes et lors des demandes de crédits supplémentaires.

1.1.6.2.1 Etablissement du budget



– Organes et compétences : Qui valide ?

- **Assemblée primaire /Conseil général**
- **LCo**

Article 7 : L'assemblée primaire

L'assemblée primaire se réunit deux fois l'an pour adopter globalement le budget **avant le 20 décembre** et approuver les comptes **avant le 30 juin**.

- En cas de refus du budget ou des comptes, ceux-ci sont renvoyés au conseil municipal pour un nouvel examen. Une seconde assemblée primaire doit être réunie dans les 60 jours afin de se prononcer à nouveau. En cas de deuxième refus, le Conseil d'Etat tranche dans les 60 jours.

Article 17 fixe : Compétence inaliénable :

«L'assemblée primaire (Conseil Général) délibère et décide :

b) de l'adoption du budget et des comptes;

...

Article 31 : Compétence (Conseil Général)

1 Le Conseil général a les mêmes compétences que celles dévolues à l'assemblée primaire part l'article 17

2 De plus il est compétent pour approuver le coefficient d'impôt et les crédits complémentaires

3 Le règlement communal d'organisation peut prévoir le vote rubrique par rubrique , à l'exception des dépenses liées

4 En cas de décision négative concernant le budget et les comptes , ceux-ci sont renvoyés au Conseil municipal pour un nouvel examen

5. Après un deuxième refus, le Conseil d'Etat tranche.

1.1.6.2.1 Etablissement du budget - Les principes

Les principes du MCH s'appliquent en premier, ils figurent dans la LCo (art.74 et 75) et l'OGFCo (art. 5), soit :

- a) Légalité
- b) Emploi économique et judicieux des fonds
- c) Équilibre budgétaire
- d) Paiement par l'utilisateur
- e) Urgence
- f) Rentabilité
- g) Causalité
- h) Indemnisation des avantages
- i) Non-affectation des impôts généraux
- j) Gestion axé sur les résultats
- k) Transparence financière

1.1.6.2.1 Etablissement du budget - Les principes

Les principes de la comptabilité commerciale s'appliquent subsidiairement, soit

- 1) true and fair view
- 2) Annualité
- 3) Universalité
- 4) Produits bruts
- 5) Échéances
- 6) Spécialisation des crédits

1.1.6.2.1 Etablissement du budget

– Le contenu

- Les éléments constitutif du budget sont

Art. 36 (OGFCo) :

- a) le message introductif commentant le résultat du budget, l'évolution probable des engagements (capitaux de tiers) et celle du capital propre, les principales modifications par rapport au budget précédent et au dernier compte annuel;
- b) l'aperçu du budget du compte de résultats et du compte des investissements;
- c) l'aperçu du budget du compte de résultats échelonnés;
- d) un aperçu du budget du compte de résultats selon la classification fonctionnelle;
- e) un aperçu du budget du compte de résultats selon la classification par nature;
- f) un aperçu du budget du compte des investissements selon la classification fonctionnelle;
- g) un aperçu du budget du compte des investissements selon la classification par nature;
- h) le budget du compte de résultats et du compte des investissements détaillés.



Objectifs

1.1.6.2.1-2 Comptes – Budget - écarts

Je décris le déroulement complet de la procédure d’approbation des comptes

Je déduis de la comparaison entre le budget et le compte les écarts et expliques les différences les plus probantes.

1.1.6.2.1 Etablissement des comptes

- bases légales



- Loi sur les communes (LCo)

Art. 75 – Principe et structure de la comptabilité

1 La comptabilité doit donner une situation claire, complète et véridique de la gestion financière, du patrimoine et des dettes. Sont établis à cette fin: la planification financière, le budget, le compte comprenant le bilan, le compte administratif et les engagements conditionnels hors bilan.

2 Par voie d'ordonnance, le Conseil d'Etat fixe les principes régissant la comptabilité.

3 Les comptes des collectivités publiques sont établis sur la base du plan comptable harmonisé.

4 Les documents doivent être adaptés à la nature et à l'importance des collectivités publiques.

- Ordonnance sur la gestion financière des communes(OGFCo)

2.4 Comptes

Art. 41 à 72, qui traites notamment :

Contenu

Bilan

Compte de résultat

Compte des investissements

Tableau de flux de trésorerie

Annexe

Les principes d'évaluation et d'amortissement

Financements spéciaux

1.1.6.2.2 Etablissement des comptes – les phases



1. Etablissement des comptes par l'administration
2. Contrôle des écarts et validation par l'exécutif
3. Contrôle des comptes par le service de contrôle
4. Contrôle des comptes par le service du contrôle des finances (COGEST– pour les conseils généraux)
5. Rapport sur les comptes
6. Convocation de l'autorité législative
7. Approbation des comptes par l'autorité compétente au plus tard pour le 30 juin de l'année n+1



1.1.6.2.2 Etablissement des comptes – Compétences et organes : Qui établit ?

- Conseil municipal
- LCo

Art. 35 Compétences (du Conseil municipal)

Les attributions de celui-ci

d) l'élaboration du budget, la gestion financière et l'établissement des comptes

1.1.6.2.2 Etablissement des comptes - compétences et organes : Qui contrôle ?



- **Commission de gestion**
- **LCo**

Art. 30 Commission de gestion

Les attributions de celle-ci

- Le conseil général élit, au début de chaque période administrative, une commission qui examine le budget, les comptes et la gestion du conseil municipal. Celle-ci contrôle notamment:
 - *a)* l'utilisation conforme des crédits budgétaires;
 - *b)* les demandes de crédits supplémentaires.
- 2 Cette commission fait rapport au conseil général, lors des assemblées sur le budget et les comptes et lors des demandes de crédits supplémentaires.



1.1.6.2.2 Etablissement des comptes – Compétences et organes : Qui contrôle ?

- Organe de révision
- LCo
- **Art. 83** Principe
- 1 Les comptes sont vérifiés chaque année par un ou des réviseurs particulièrement qualifiés.
- 2 Les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire ou le conseil général pour quatre ans sur proposition du conseil municipal. Ils sont rééligibles.
- 3 Les réviseurs sont indépendants des autorités municipales.
- 4 L'ordonnance définit les qualifications exigées pour les réviseurs.
- 5 Les réviseurs répondent envers la commune des dommages résultant de la violation intentionnelle ou par négligence de leur devoir.

1.1.6.2.2 Etablissement des comptes - compétences et organes : Qui valide ?



- Conseil général (ou assemblée primaire)
- LCo

Article 7 : L'assemblée primaire (Conseil général)

- L'assemblée primaire se réunit deux fois l'an pour adopter globalement le budget avant le 20 décembre et approuver les comptes avant le 30 juin.

Article 17 fixe : Compétence inaliénable :

«L'assemblée primaire (Conseil Général) délibère et décide :

b) de l'adoption du budget et des comptes;

...

Article 31 : Compétence (Conseil Général)

...

2 De plus il est compétent pour approuver le coefficient d'impôt et les crédits complémentaires

3 Le règlement communal d'organisation peut prévoir le vote rubrique par rubrique , à l'exception des dépenses liées

4 En cas de décision négative concernant le budget et les comptes, ceux-ci sont renvoyés au conseil municipal pour un nouvel examen.

5 Après un deuxième refus, le Conseil d'Etat tranche.

1.1.6.2.2 Etablissement des comptes – contenu



- Les éléments constitutifs des comptes annuels sont :
 - 1 Le compte annuel comprend le bilan et le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe aux comptes.
 - 2 Le compte annuel des communes municipales contient, dans l'ordre défini ci-après, les positions suivantes:
 - a) le message introductif (avec l'analyse du résultat et des indicateurs)
 - b) un aperçu des principaux éléments du compte annuel
 - c) le tableau des crédits d'engagement;
 - d) le tableau des crédits supplémentaires;
 - e) le détail du compte de résultat avec au minimum 3 positions fonctionnelles et 4 par nature;
 - f) le détail du compte des investissements avec 3 positions fonctionnelles et 4 par nature;
 - g) le détail du bilan avec au minimum 4 positions par nature;
 - h) le rapport succinct de l'instance de révision des comptes;
 - i) l'annexe aux comptes annuels.

1.1.6.2.2 Etablissement des comptes – planning



branche öffentliche verwaltung
branche administration pubblica
ramo amministrazione pubblica

2020 Semaine :			janvier	février	mars	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	
COMPTES 2019		Date	jours av CG			06.04.20	13.04.20	20.04.20	27.04.20	04.05.20	11.05.20	18.05.20	19.05.20	25.05.20	01.06.20	08.06.20	15.06.20	22.06.20	
		REMARQUES	janv	fev	mars	avril			mai			juin							
Conseil municipal																			
Reçoit la version définitive des comptes (si modifications à passer)								X											
Reçoit le rapport succinct et le rapport détaillé										X									
Approuve les comptes présentés par l'organe de révision											X								
Rédige et approuve le message du Conseil									X	X	X								
Administration																			
Etablit le calendrier - interpelle les autorités et l'organe de révision				X															
Procède à la clôtures des comptes			X	X	X	X	X	X											
Envoie les comptes définitifs à la Cogest											X								
Convoque le Conseil Général pilier publique (RCG 4/21 =15jrs)														X					
Fait distribuer les comptes au CG													X						
Tient à disposition de la population les comptes													X	X	X	X			
Collecte les documents et prépare le diaporama du CG													X	X	X				
Fixe la date et convoque la Presse															X	X			
Conférence de Presse																		X	
Réserve la salle de Dessous l'église et le matériel			X															X	
Informe les TP pour la mise en place des tables (! Voir Nettoyage !)			X															X	
Transmet à l'état les comptes validés																			X
Organe de Révision																			
Procède à la révision des comptes 06.03.2019 + 23.+24.04.2019					X				X										
Finalise la révision									X	X									
Etablit le rapport succinct et le rapport détaillé et le transmet à l'admin.										X									
Présente son rapport au Conseil Communal											X								
Est informé de la date du Conseil Général sur les cptes											X								
Commission de Gestion																			
Reçoit la version définitive des comptes											X								
Examine les comptes											X	X	X						
Séance commune questions Président/conseillers/comptable/commission													X						
Reçoit le rapport succinct et le rapport détaillé													X						
Etablit le rapport de la Cogest													X	X					
Transmet le rapport au CM et au CG														X	X				
Conseil Général																			
Etablit l'ordre du jour											X	X	X	X					
Fait envoyer la convocation, l'ordre du jour, les comptes													X	X					
Vote les comptes																		X	



Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
0120.3099.00	Autres charges de personnel			14'000.00		10'456.65	
0120.30	TOTAL Charges de personnel	195'048.76		206'600.00		202'509.68	
0120.31	Charges de biens, services et exploitation						
0120.3170.01	Frais de déplacement du président	6'000.00		6'000.00		6'000.00	
0120.3170.02	Frais de déplacement des membres du conseil	13'000.00		13'000.00		13'000.00	
0120.31	TOTAL Charges de biens, services et exploitation	19'000.00		19'000.00		19'000.00	
0120	TOTAL Exécutif	214'048.76		225'600.00		221'509.68	
01	TOTAL Législatif et exécutif	222'711.71		238'300.00		227'379.53	
02	Services généraux						
0220	Administration générale						
0220.30	Charges de personnel						
0220.3000.00	Salaires de commission			500.00			
0220.3010.00	Salaires administratifs et d'exploitation	512'991.60		527'100.00		493'128.15	
0220.3010.09	Indemnités AA-IJM-APG et alloc. maternité-paternité					-6'407.55	
0220.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC et frais admin.	35'228.35		33'700.00		32'356.55	
0220.3052.00	Cotisations LPP	43'464.65		40'000.00		40'294.95	
0220.3053.00	Cotisations LAA et LAAC	5'687.15		6'000.00		5'524.65	
0220.3054.00	Cotisations AF	15'162.25		14'800.00		13'666.15	
0220.3055.00	Cotisations IJM	2'977.90		3'800.00		3'635.95	
0220.3090.00	Formation et perfectionne du personnel	1'510.00		4'000.00		4'620.00	
0220.3099.00	Autres charges de personnel	1'586.65		1'500.00		-1'253.50	
0220.30	TOTAL Charges de personnel	618'608.55		631'400.00		585'565.35	
0220.31	Charges de biens, services et exploitation						
0220.3100.00	Matériel de bureau	11'747.30		7'500.00		9'698.60	
0220.3102.00	Imprimés, publications	5'301.90		9'000.00		10'864.10	
0220.3102.02	Impressions des comptes et du budget	1'078.10		2'000.00		1'026.55	

Objectif évaluateur en entreprise dans le domaine de la comptabilité

- 1.1.6.1 Traitement des factures entrantes et sortantes

J'effectue les tâches suivantes en matière de comptabilité et utilise les documents et outils électroniques correspondants, selon les directives :

- établir et traiter les factures clients
- traiter les factures fournisseurs
- corriger les erreurs de factures et de comptabilité
- traitement les rappels
- explication des procédures de poursuite



Travail en groupe – phase I

Groupes d'expert-e-s :

établir les factures clients 

traiter les factures fournisseurs 

corriger les erreurs de facturation et de comptabilité 

traiter les rappels et gestion du contentieux 

Lors du round des expert-e-s (jeu de rôle), veuillez indiquer à votre apprenti/stagiaire quelles sont les étapes importantes concernant le processus attribué en vous basant sur votre expérience pratique.

Temps imparti : 15 minutes



Travail en groupe – phase II

Groupes d'expert-e-s :

établir les factures clients 

traiter les factures fournisseurs 

corriger les erreurs de facturation et de comptabilité 

traiter les rappels et gestion du contentieux 

Veillez répondre aux questions concernant chaque processus



Questions à traiter : les factures clients

- Quelles factures clients sont établies dans une commune ? Par exemple :
 -
- Quelles directives particulières doivent être respectées ? Par exemple :
 -
- Sur quel compte de revenus ces factures clients sont-elles créditées ?
 -
- Y a-t-il de la TVA ? :
 - oui/non
- Quels sont les éléments qui doivent obligatoirement figurer sur une facture client ? :
 -



Questions à traiter : factures fournisseurs

- Quelles factures fournisseurs vous parviennent à l'office/dans votre service de formation ? Par exemple :
 - ...
- A quoi veillez-vous en particulier lors du traitement de ces factures fournisseurs ? Par exemple :
 - ...
- Sous quelle forme ou à l'aide de quel logiciel ces factures fournisseurs sont-elles traitées ?
 - ...
- Comment ces factures fournisseurs remontent dans la comptabilité communale ?
 - ...



COMPOSITE PROTECT IDPUB sàrl

FACTURE N° 20191081 du 26.11.2019
N° TVA : CHE-104.654.958 TVA



20 ANS
1998 - 2018

Z.I. Boveré 39
CH-1868 Collombey-Muraz
T +41 (0)54 472 82 40
F +41 (0)54 472 82 40

RECU		
VISA		
VISA		
RCP.	020	
Municip.	Bourg.	
COMPTE	029 310.00	
ccp.	caisse	divers
pièce No.	195573	

Adm. Communale de Collombey-Muraz
Rue des Dents du Midi 44
Case postale 246
1868 Collombey

Référence: Cartes de visites

Quantité	Description	Prix	TVA	%	Montant
----------	-------------	------	-----	---	---------

Cartes de visite | Format 85 x 55mm | Papier 350 gr couché mat | Impression quadrichromie recto

1 en bloc	Marela Mikulic Modèle 1 100 exemplaires	45.00	7.70% *		45.00
1 en bloc	Marela Mikulic Modèle 2 100 exemplaires	45.00	7.70% *		45.00
1 en bloc	Abel Udresy Modèle 1 100 exemplaires	45.00	7.70% *		45.00
1 en bloc	Abel Udresy Modèle 2 100 exemplaires	45.00	7.70% *		45.00
1 en bloc	Daniel Berney Modèle 1 100 exemplaires	45.00	7.70% *		45.00
1 en bloc	Daniel Berney Modèle 2 100 exemplaires	45.00	7.70% *		45.00

TVA exclue* 7.70% / CHF 270.00: CHF 20.70

Total net	270.00
TVA	20.70
Total SFr.	290.70

paiement à 10 jours net
merci de votre confiance



www.composite.ch

idpub.ch

www.idpub.ch

37

www.abelin37.ch

PROTECT FILMS

www.protect-films.ch



Factures - CARTES DE VISITES MIKULIC MARELA+ABEL UDRESSY+BENEY DANIEL

Composite Protect Idpub Sàrl (207989) - 290.70 - 26.11.2019



Masquer

Informations

Page : 2 sur 3



Facture Signataires Imputations

COMPOSITE PROTECT IDPUB sàrl

20 ANS

Z.I. Bovey 39
CH-1905 Colomby-le-Grand
T +41 (0)24 419 89 40
F +41 (0)24 419 89 41

Référence: Cartes de visites

FACTURE N° 20191081 du 26.11.2019

N° TVA : CHE-104.854.958 TVA

RECUI	
VISA	
VISA	
REP.	020
Municip.	Bourg.
COMPTE	029 310 00
cop.	colise d'ors
pièce No.	195573

Adm. Communale de Colomby-Muraz
Rue des Dents du Midi 44
Case postale 246
1808 Colomby

Quantité	Description	Prix	TVA	%	Montant
Cartes de visite Format 85 x 55mm Papier 350 gr couché mat Impression quadrichromie recto					
1 en bloc	Marela Mikulic Modèle 1 100 exemplaires	45.00	7.70%	*	45.00
1 en bloc	Marela Mikulic Modèle 2 100 exemplaires	45.00	7.70%	*	45.00
1 en bloc	Abel Udressy Modèle 1 100 exemplaires	45.00	7.70%	*	45.00
1 en bloc	Abel Udressy Modèle 2 100 exemplaires	45.00	7.70%	*	45.00
1 en bloc	Daniel Beney Modèle 1 100 exemplaires	45.00	7.70%	*	45.00
1 en bloc	Daniel Beney Modèle 2 100 exemplaires	45.00	7.70%	*	45.00
TVA exclue* 7.70% / CHF 270.00: CHF 20.70		Total net	270.00		
		TVA	20.70		
		Total SFr.	290.70		

paiement à 10 jours net
merci de votre confiance

N° facture externe

20191081

Libellé pièce

CARTES DE VISITES MIKULIC MARELA+ABEL UDRESSY+BENEY DANIEL

Flux de validation

020 Administration BEE-BUY

Signataires

- ✓ Vincent Chervaz (chv) 09.01.20 13:00
- ▶ Emmanuel Bérard (bee) 10.01.20 08:21

Pour contrôle et visa
- ✓ Emmanuel Bérard (bee) 10.01.20 08:21
- ▶ Roger Faustinelli (far)
- ⬇ Comptabilité

Imputations (1)

Montant non imputé : 0.00

No Compte

029.310.00 : Fournitures bureau, journaux,B.O.

Montant

290.70



Questions à traiter : corriger les erreurs de facturation et de comptabilité

- Comment se déroule-t-il le contrôle de la comptabilité dans notre office/service de formation ?
 - ...
- Comment peut-on déterminer les écarts/les erreurs ?
 - ...
- Comment procéder lorsqu'un écart est constaté ?
 - ...
- Comment corrige-t-on les écarts/les erreurs ?
 - ...



COMMUNE DE
COLLOBEY-MURAZ

date	31.12.2018
visa	<i>[Signature]</i>
visa	<i>[Signature]</i>
no pce	364

Comptabilité 2018

Virement solde acomptes et correctifs divers

EAU				
Cpte	Libellé		Prix	Total
700.434.08	Acomptes		crédit	10'236.95
700.434.09	Corrections diverses		crédit	919.05
700.434.07	Virt solde acptes+correctifs divers		débit	11'156.00

EPURATION				
Cpte	Libellé	Quantité	Prix	Total
710.434.08	Acomptes		crédit	6'090.10
710.434.09	Corrections diverses		crédit	275.00
710.434.07	Virt solde acptes+correctifs divers		débit	6'365.10

TRANSIT

DECHETS				
Cpte	Libellé	Quantité	Prix	Total
720.434.08	Acomptes		débit	948.70
720.434.720	Virt solde acptes Taxe Use Publique		crédit	948.70

P:\Comptes\Bouclément\Services publics reprises+provisions.xls/2018 virt Acptes-Correctifs



Questions à traiter : les rappels

- Que se passe-t-il à votre office/dans votre service de formation en cas de mauvais payeur ?
 -
- Comment procéder lorsque les factures clients que vous (votre office/votre service de formation) avez établies ne sont pas payées par le récepteur/la réceptrice (débiteur) ?
 -
- Quelles directives suivez-vous en particulier et pourquoi ?
 -
- Connaissez-vous le montant des pertes annuelles au niveau de votre secteur/commune
 -



Lettres de rappel



Lettres de rappel

Code rappel	1er rappel
Service	Impôts et taxes
Genre facture	
Regroupement	Pièce

Programme 61692 Rappels Commune - Win 7

Définition des termes de la lettre

Langue	français
Libellé	1er rappel

Recommandé

Texte du rappel

10 **B** *I* U

Madame, Monsieur,

Permettez-nous de vous rappeler que la facture ci-dessus n'est pas soldée à ce jour.

Il s'agit certainement d'un oubli de votre part que vous voudrez bien régulariser dans les 20 jours.

Nous restons en attente de votre prochain versement et vous en remercions d'avance.

[COMPLEMENT.PSNA]

Gestion des frais de la lettre

Frais de rappel	C-frais de rappel	020.431.40	5.00
-----------------	-------------------	------------	------



Quitter



Enregistrer



Ajouter



Supprimer



Précédent



Paginer



Suivant



Zoom



Imprimer



Aide

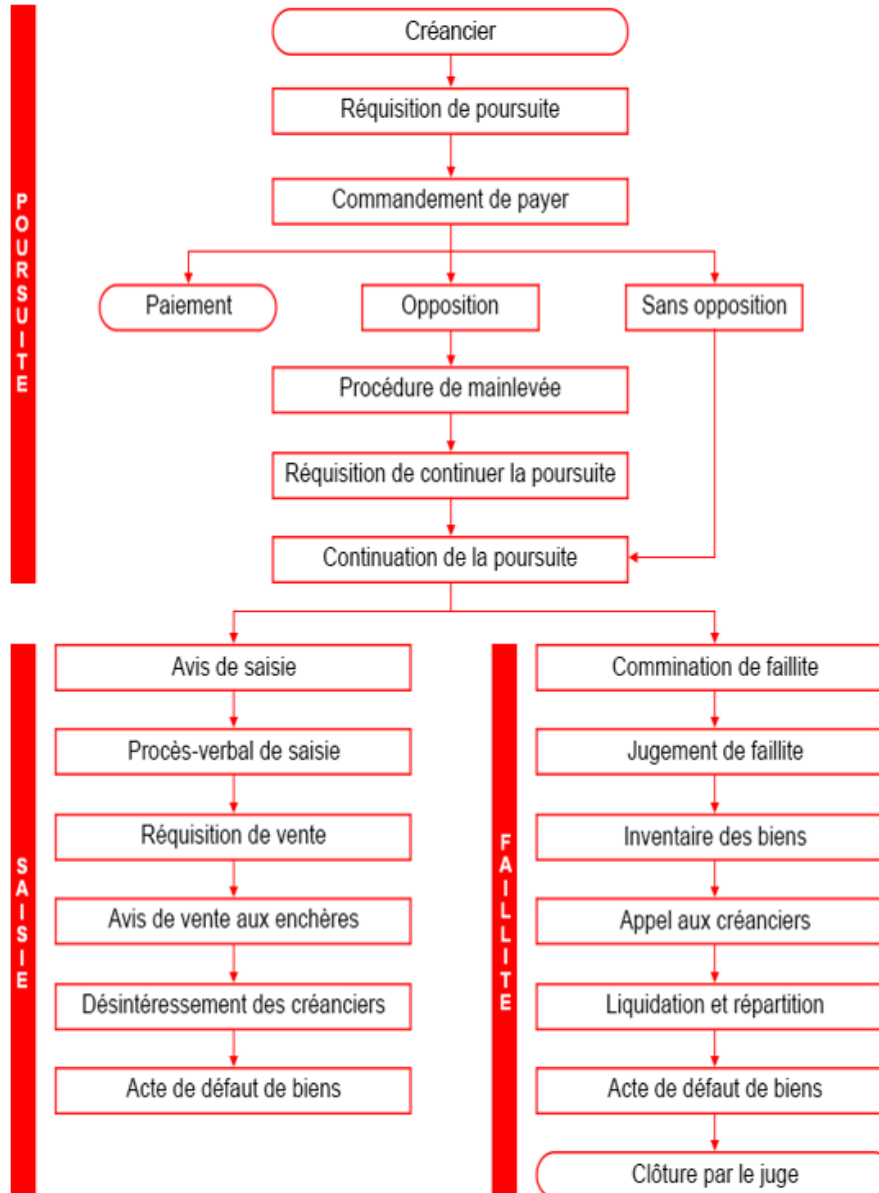


Travail en groupe – procédure de poursuite

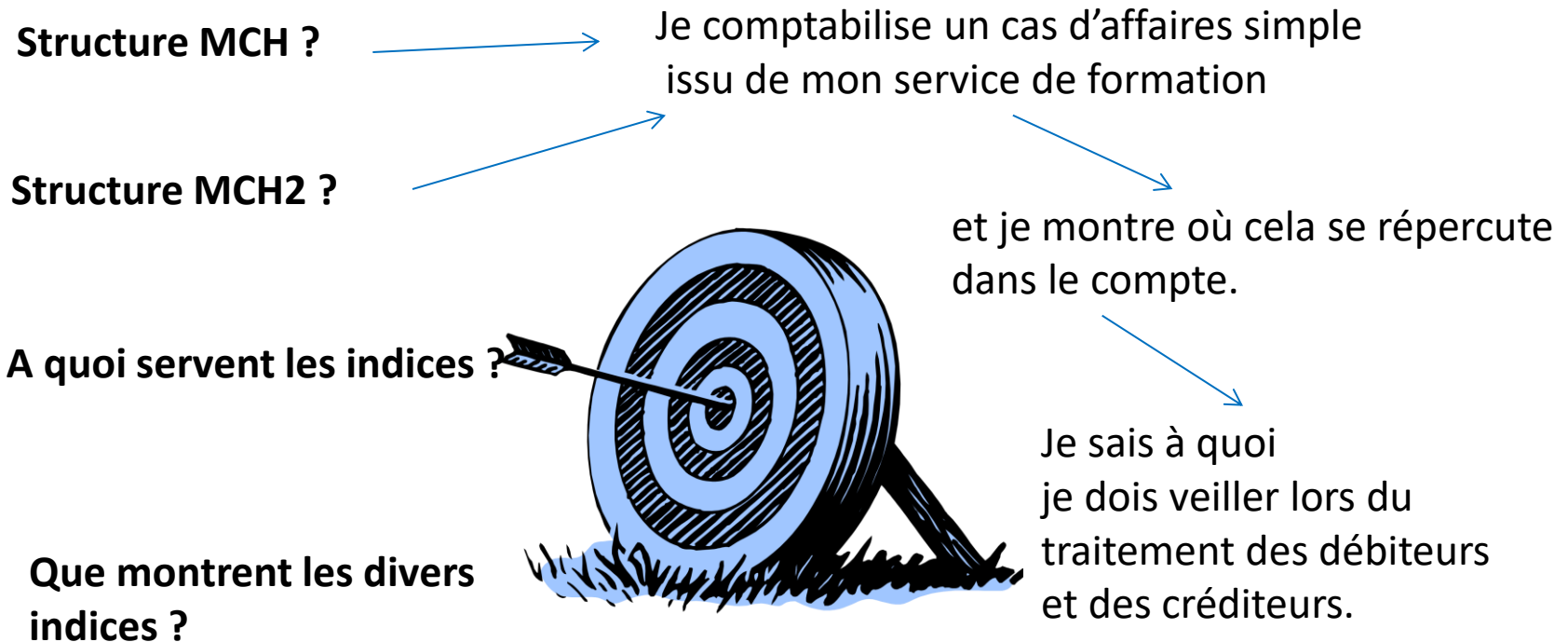
Comment se déroule la procédure de mise en poursuite

Veillez décrire les phases principales de la procédure de mise en poursuite dès l'envoi du 3^{ème} rappel

Temps imparti : 15 minutes



Objectifs atteints ?



Processus budgétaire

Distinction entre comptabilité publique et privée

Processus compte et écarts



branche öffentliche verwaltung
branche administration publique
ramo amministrazione pubblica

Cours interentreprises 4 : répertoire 14

Redevances et taxes

Principe de la couverture des coûts et de
l'équivalence



Objectifs

1.1.3.5.1 Redevances et taxes

J'explique avec mes propres mots ce que sont les redevances et les taxes. Je cite les prestations de services soumises à taxation dans mon domaine de travail.



Objectifs

1.1.3.5.2 Principe de la couverture des coûts et de l'équivalence

J'explique le principe de la couverture des coûts et de l'équivalence à l'aide d'exemples pertinents.



Déroulement

Accueil, objectifs évaluateurs et déroulement :

- Traitement des travaux préparatoires
- Intervention : redevances et taxes
- Travail en groupe



Traitement des travaux préparatoires

- Veuillez rendre compte des exemples de taxes que votre commune applique à ces citoyens.



Taxes publiques

Pour remplir leurs tâches, les collectivités publiques ont besoin de moyens financiers qui leur parviennent sous forme de taxes publiques.

Les impôts

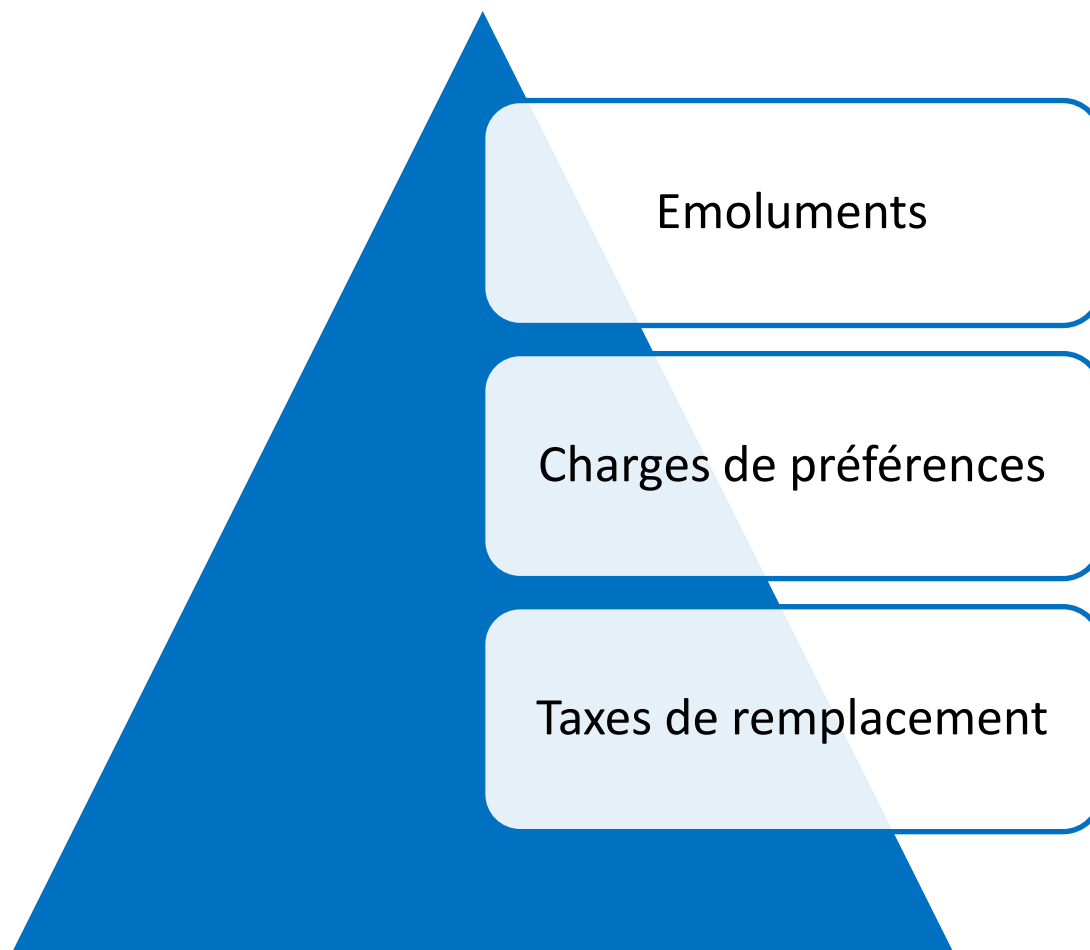
- sont des prestations obligatoires envers les collectivités qui sont dues sans conditions
- ne sont pas prélevés en rémunération pour une prestation spécifique de l'Etat ou un avantage particulier

Les taxes causales

sont des prestations en espèces qui sont payées pour certaines prestations des collectivités ou pour des avantages particuliers par les bénéficiaires/destinataires



Taxes causales





Emoluments

Les émoluments sont des taxes spéciales qui sont prélevées en rémunération pour l'utilisation d'installations publiques ou pour des prestations de l'administration publique.

- Emoluments administratifs
- Emoluments d'utilisation
- Emoluments de concession



Charges de préférences (contributions)

Les charges de préférences (contributions) sont des taxes destinées à couvrir totalement ou partiellement les coûts d'installations réalisées par une collectivité publique, qui sont mises à la charge des personnes auxquelles ces installations fournissent des avantages économiques particuliers :

- Participation à la construction de routes, de canalisations
- Correction de cours d'eau



Taxes de remplacement

Une taxe de remplacement est prélevée en rémunération de la libération d'une obligation de faire publique. Elle repose sur le principe de l'égalité devant la loi :

- Taxe d'exemption du service militaire
- Taxe d'exemption du service du feu

Calcul des taxes causales

- Principe de la couverture des coûts
- Principe de l'équivalence
- Soumission à la règle de droit



Principe de la couverture des coûts

Les émoluments sont calculés de manière à ce que leur produit total ne dépasse pas le montant total des coûts de la branche d'administration.

(A la totalité des dépenses sont également ajoutés les provisions, réserves et amortissements appropriés.)





Application du principe de la couverture des coûts

Seulement dans le cas de taxes causales qui dépendent des coûts !

Trois critères doivent être remplis :

- Des coûts sont engendrés
- Ces coûts sont chiffrables et attribuables à la branche d'administration correspondante
- Ces coûts peuvent être clairement attribués aux bénéficiaires de prestations

Principe de l'équivalence

Au cas par cas, le montant de la taxe doit se trouver dans un rapport raisonnable avec la valeur de la prestation fournie par l'Etat.





Exercice individuel

Veillez déterminer pour les éléments se trouvant dans la feuille annexe s'il s'agit :

- d'un impôt ou d'une taxe.

En cas de taxe s'il s'agit :

- d'un émolument, d'une charge de préférence ou d'une taxe de remplacement.

Travail personnel durée 15 minutes et correctif 5 minutes



Exercice individuel

Impôts ou taxes ?

Intitulé	Impôts	Taxes	Taxes		
			Emoluments *	Charge de préférence	taxes de remplacement
Contribution pour places de parcs manquantes					
Impôt foncier					
Droit de cité					
Impôt sur le revenu					
Taxe non-pompier					
Droit de mutation					
Taxe déchets					
Entrée à la piscine					
Permis de chasse					
Impôt sur le bénéfice					
Carte d'identité					
Taxe d'examen					
Impôt sur les gains immobiliers					
Taxe d'exemption au service militaire					
Correction de cours d'eau					
Participation à la construction des routes					

* Emolument : administratif (a) utilisation (u) concession (c)

Objectifs atteints ?

Redevances et taxes – quelles en sont les exigences ?



Principe de la couverture des coûts et de l'équivalence – quelles en sont les exigences ?



Questions d'examens !!

- Veuillez répondre aux différentes questions d'anciens examens qui vous sont présentées sur la feuille annexée
- Temps imparti (20 minutes) / réponses (15 minutes)

Question 10

Points

liche verwaltung
iistration publique
trazione pubblica

Objectif évaluateur	1.1.6.1.1-1	Exemples du modèle comptable harmonisé	12 points
---------------------	-------------	--	-----------

Situation de départ

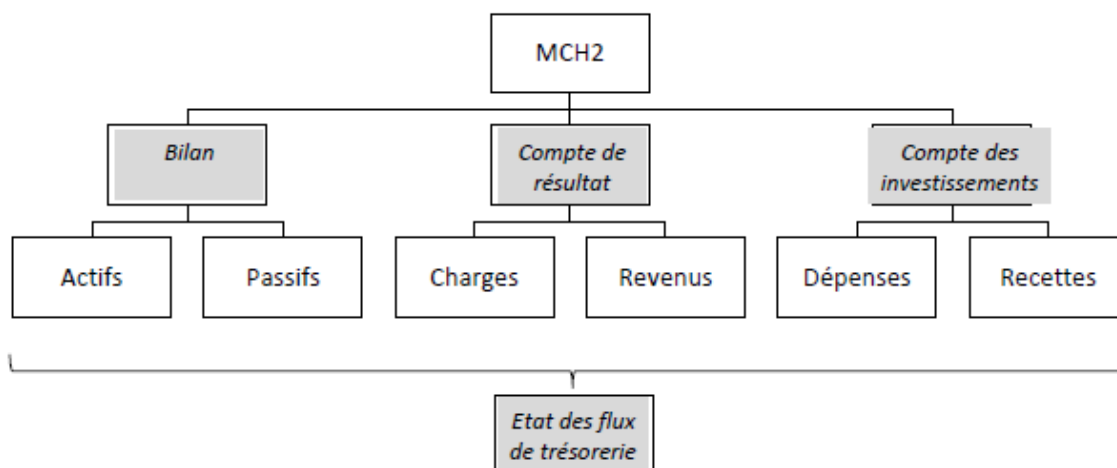
Vous travaillez dans l'administration des finances de la commune de Musterhausen. Votre supérieur hiérarchique vous charge d'informer les membres des autorités fraîchement élus sur des thèmes techniques importants dans le domaine des finances.

Cette question est composée de quatre parties (de a. à d.). Vous pourrez obtenir 12 points au maximum.

Tâche

- a. Présentez la structure du modèle comptable selon le MCH2. Classez pour cela les termes ci-dessous dans le modèle. Pour chaque terme correctement classé, vous obtenez $\frac{1}{2}$ point, soit 2 points au total.

Compte de résultat, bilan, état des flux de trésorerie, compte des investissements



$\frac{1}{2}$
 $\frac{1}{2}$
 $\frac{1}{2}$

$\frac{1}{2}$

- b. Décrivez le contenu des éléments du MCH2 ci-dessous. Vous obtenez 1 point par description correcte, soit 3 points au total.

Élément du MCH2	Description
Compte des investissements	<i>Dépenses et recettes relatives aux éléments de la fortune à usage public ayant une durée d'utilisation de plusieurs années</i>
Compte de résultat	<i>Charges et revenus à caractère de consommation pour une période donnée et coûts consécutifs aux investissements (intérêts, amortissements, entretien)</i>
Etat des flux de trésorerie	<i>Comparaison des recettes (augmentation des liquidités) et des dépenses (diminution des liquidités) pour déterminer le cash-flow</i>
Indications de correction	
<i>Autres solutions possibles traduisant le sens général.</i>	

- c. Pour illustrer votre propos, citez deux exemples concrets par élément du MCH2 de votre administration donnant lieu à une écriture. Vous obtenez ½ point par exemple pertinent, soit 3 points au total.

Élément du MCH2	Exemple
Compte des investissements	<i>Acquisition d'un camion-citerne pour les pompiers</i>
	<i>Construction d'un nouveau bâtiment administratif</i>
Compte de résultat	<i>Versement des salaires du personnel administratif</i>
	<i>Biens et services pour l'achat de matériel de bureau</i>
Bilan	<i>Obtention d'un crédit bancaire</i>
	<i>Vente d'un bien immobilier communal</i>

1

1

1

½

½

½

½

½

½

T 6

Points
 obtenus



- d. Parmi les affirmations suivantes, indiquez celles qui sont vraies et celles qui sont fausses. Vous obtenez ½ point par solution correcte, soit 4 points au total.

Points

	Juste	Faux	
Le modèle comptable connaît trois types de classification possibles : classification par nature, classification fonctionnelle et classification instrumentale.		<input checked="" type="checkbox"/>	½
La classification uniforme des comptes des administrations publiques favorise la comparabilité.	<input checked="" type="checkbox"/>		½
L'imputation d'une opération commerciale permet de savoir à quel domaine d'activité de la commune elle est attribuée.	<input checked="" type="checkbox"/>		½
Le patrimoine administratif présente des valeurs d'éléments de la fortune utilisés directement pour l'exécution des tâches publiques.	<input checked="" type="checkbox"/>		½
Les actifs financiers comprennent exclusivement les liquidités d'une commune.		<input checked="" type="checkbox"/>	½
Les communes ne procèdent pas à des amortissements, car les éléments de la fortune publics ne perdent jamais de valeur.		<input checked="" type="checkbox"/>	½
Le compte de résultat est un compte relatif à la période, comme dans l'économie privée.	<input checked="" type="checkbox"/>		½
Les financements spéciaux sont des provisions destinées à financer des projets particuliers.		<input checked="" type="checkbox"/>	½

Question 4

Points

he öffentliche verwaltung
he administration publique
amministrazione pubblica

Objectif évaluateur	1.1.3.5.1	Redevances et taxes	8 points
---------------------	-----------	---------------------	----------

Situation de départ

Votre entreprise formatrice organise une manifestation générale d'information professionnelle. Vous avez été chargé d'expliquer aux élèves le thème des taxes et redevances. Suite à votre intervention, les participants résolvent un quiz sous forme de texte à trous.

Cette question est composée de deux parties (de a. et b.). Vous pourrez obtenir 8 points au maximum.

Tâche

- a. Le texte à trous pour le quiz est déjà disponible. Vous avez à présent pour tâche de créer une version de solution. Pour cela, complétez les termes corrects dans le texte à trous. Vous obtenez ½ point par terme correct, soit 6 points au total.

Pour accomplir leurs tâches, les administrations publiques ont besoin d'argent, qu'elles reçoivent principalement sous forme de taxes publiques. Il existe deux types de taxes publiques, à savoir ___ **les impôts** ___ et ___ **les contributions** _____. L'une est constituée de prestations pécuniaires perçues principalement pour couvrir les besoins financiers, sans octroi d'une ___ **contrepartie** _____ particulière. L'autre est prélevée pour une prestation donnée de l'administration publique auprès de la personne qui en bénéficie. On peut distinguer ici trois catégories :

- ___ **les emoluments** _____ sont des taxes perçues pour certains services de l'administration publique ou pour l'utilisation d'un service public, par exemple ___ **les frais d'inscription au registre foncier** _____ ou **la taxe d'élimination des déchets** ___ **la taxe pour l'établissement de la carte d'identité** ___ ou ___ **les frais de justice** ____
- **les charges de préférences** ___ sont des taxes prélevées pour réduire tout ou partie des coûts des équipements publics auprès des personnes qui v sont particulièrement intéressées ou qui en tirent un avantage économique, par exemple **les contributions pour la construction de routes, les canalisations, les corrections de cours d'eau**
- **les taxes de remplacement** ___ sont perçues à titre de compensation auprès des citoyens qui ne remplissent pas une obligation personnelle imposée par la collectivité, par exemple **la taxe d'exemption de l'obligation d'effectuer son service militaire ou de servir dans le corps des sapeurs-pompiers** _____

½

½

½

½

½

½

½

½

½

½

½

½

Indications de correction

Autres taxes possibles (liste non exhaustive) : taxe de raccordement à l'égout ou à l'électricité, taxe d'examen, taxes pour tout type de permis ou d'autorisation, etc.



- b. Dans votre intervention, vous utiliserez entre autres les termes « impôts directs » et « impôts indirects ». Vous réaliserez par expérience que les élèves n'ont aucune idée de ce que cela signifie. Vous préparez un tableau avec deux exemples de ces types d'impôts. Vous obtenez 1 point par exemple correct, soit 2 points au total.

Type d'impôt	Exemple
Impôt indirect	<i>Taxe sur la valeur ajoutée, impôts sur le tabac, droits de timbre fédéraux</i>
Impôt direct	<i>Impôts sur le revenu et la fortune, impôts sur le bénéfice et le capital, impôt fédéral anticipé, impôt sur les gains immobiliers</i>

Points

1

1

Indications de correction

Autres solutions analogues possibles.

Répertoire 5, p. 42 et 44

Merci !!

- Merci pour votre attention et participation et pleins succès pour la suite de votre formation.

